



Mercredi 5 août 2020

## **Feux de forêt sur la commune de Martigues**

La situation sur l'incendie qui s'est déclaré, ce mardi 4 août, peu avant 17 heures, sur la commune de Martigues, secteur de la Gacharelle, et qui s'est propagé en direction de Saint-Julien-les-Martigues et Saint-Pierre-les-Martigues, a nécessité l'évacuation de près de 2000 personnes hier soir.

Ce mercredi 5 août, en début de soirée, l'accès aux campings évacués sera possible, à l'exception des deux suivants : le Cigalon et les Tamaris, totalement détruits.

L'organisation des transports pour permettre l'acheminement des personnes sinistrées hébergées dans les gymnases vers leurs lieux de villégiature et d'habitation est en cours de finalisation par la ville de Martigues, avec l'appui des moyens de la Métropole Aix-Marseille Provence, qui mettra à disposition 14 bus.

Un accompagnement psychologique est également prévu, avec l'appui de la Cellule d'urgence médico-psychologique (CUMP 13 renforcée de la CUMP 84) pour les évacués qui en exprimeraient le besoin.

Les services sociaux de la Ville de Martigues sont pleinement mobilisés pour assurer l'accompagnement des sinistrés, avec l'appui en tant que de besoin des services de l'État.

*Pour toute demande presse, merci de l'adresser à [pref-communication@bouches-du-rhone.gouv.fr](mailto:pref-communication@bouches-du-rhone.gouv.fr)*

**Service de la Communication Interministérielle**

04 84 35 40 00 | [www.bouches-du-rhone.gouv.fr](http://www.bouches-du-rhone.gouv.fr) | [www.paca.gouv.fr](http://www.paca.gouv.fr)

